



UNE MUTUELLE POUR MA COMMUNE

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ NÉGOCIÉES

Contact : Eric Beaulieu - 0622523366

UNE MUTUELLE POUR MA COMMUNE ?

LES FRAIS DE SANTÉ

Un français dépense en moyenne 1300 € par an en frais de santé. Les coûts des services de santé et les taxes ont fait fortement augmenter les prix.

=

L'ANI

La complémentaire santé obligatoire d'entreprise s'adresse uniquement aux salariés. Les TNS, retraités, étudiants et chômeurs ne sont pas concernés.

=

LE MARCHÉ

Un très grand nombre de complémentaires santé sont disponibles sur le marché, mais il est très dur de les comparer sans un conseil expert.

=

L'ACCES AUX SOINS

De nombreux français renoncent à se soigner car ils n'ont ni le budget ni une complémentaire adaptée à leurs besoins.

LA MUTUALISATION

Les séniors sont de loin les plus touchés par cette démutualisation qui fait augmenter très fortement leurs cotisations santé.

L'ADÉQUATION

Le prix ne fait pas tout ! Il faut avoir une couverture adaptée à ses besoins. C'est rarement le cas, malheureusement...

LA SOLUTION UNI'CITÉ

Face à cette situation, l'association UNI'CITÉ s'engage avec vous pour favoriser l'accès aux soins et la protection sociale de vos administrés autour d'un principe simple : **l'union fait la force !**

De la même manière que les entreprises ont des contrats collectifs auxquelles les salariés adhèrent, nous proposons à vos administrés d'adhérer à un contrat collectif réservé aux membres de l'association UNI'CITÉ. Pour en profiter, les administrés adhèrent à l'association (10€ par ans).

LES AVANTAGES :

- **Solution « clés en main »** : l'association fait appel à ses partenaires locaux pour assurer la mise en place (réunions publiques, permanences, ...).
- **Aucun coût, ni charge de travail pour votre personnel communal** : l'association et ses partenaires s'occupent de tout !
- **Sans compromission pour le Maire ou les élus** : les offres proposées sont labélisées « Responsable et solidaire » et les partenaires sélectionnés rigoureusement.
- **Au bénéfice direct de vos administrés** : l'accès aux soins est favorisé et le pouvoir d'achat préservé !
- **Accessible à tous** : jeunes, seniors, TNS, inactifs, l'offre s'adresse à tous, y compris aux éligibles à l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé).
- **Fiabilité** : cette solution fonctionne déjà de nombreuses communes en France.

LE FONCTIONNEMENT

La mise en place est simple et gratuite :

1. Accréditation de l'association UNI'CITE

Le Maire ou le CCAS signe la lettre d'accréditation qui autorise l'association à proposer les offres de complémentaires santé négociées.

2. Présentation de la complémentaire aux administrés

L'association par le biais de ses courtiers en assurance partenaires présentent aux administrés l'offre proposée. Cela peut prendre la forme de réunions publiques, d'articles dans le journal de la commune, ...

3. Permanences d'informations et d'adhésions organisées par les partenaires d'UNI'CITÉ

Le courtier partenaire réalise des permanences afin de réaliser les adhésions et de répondre aux questions des administrés.

4. Mise en place des contrats dès le mois suivant

Les contrats peuvent être mis en place dès le mois suivant ou plus tard, si l'administré est engagé auprès d'un autre organisme.

VOTRE PARTICIPATION

Grâce à la mise en place d'une mutuelle communale, vous agissez concrètement pour le bien-être de vos administrés.

Pour un Maire, négocier directement avec un assureur ou une mutuelle, pose un problème de droit public. Ici, le porteur du contrat est une association « Uni'Cité » une personne morale qui n'a aucun lien contractuel avec les communes ni avec les assureurs. Pour les élus, l'offre est « clés en main » et simple d'application.

Selon vos moyens, vous pouvez soutenir la mise en place en mettant à la disposition de l'association et de son courtier partenaire :

- Des moyens de communications pour informer vos administrés
- Des salles communales pour réaliser des réunions de présentation et des permanences d'adhésions.

NOS ENGAGEMENTS

UNI'CITÉ s'engage à sélectionner et négocier les offres de complémentaire santé les plus adaptées aux besoins des français et plus particulièrement des séniors.

UNI'CITÉ s'engage à fournir l'ensemble des documents contractuels et d'information nécessaires à la mise en place de la mutuelle communale et à la souscription des contrats par les administrés.

UNI'CITÉ s'engage à accompagner les mairies dans les opérations de communications et les réunions d'informations.

UNI'CITÉ s'engage à relayer et à assurer des permanences en local pour permettre aux administrés d'adhérer à la complémentaire santé négociée.

EXEMPLES DE TARIFS

Offre de l'un de nos assureurs, pour les mêmes garanties que la concurrence. Tarifs constatés en 2016.

SITUATION	CONCURRENCE	OFFRE UNI'CITE
Couple (homme 85 ans/ femme 86 ans) département 33	208€/mois	177,56€/mois (Actif 102)
Couple (homme 76 ans /femme 73 ans) département 75	273€/mois	182,73€/mois (Actif 102)
Couple (homme 61 ans / femme 59 ans) département 80	137€/mois	118,74€/mois (Actif 101)
Famille (homme 42 ans / femme 41 ans / 3 enfants) département 06	140,50€/mois	107,16€/mois (Actif 101)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Unicité

Unicité – ASSOCIATION LOI 1901

Siège social : 26 rue Martinon-1er étage

40 000 Mont-de-Marsan

05.56.18.11.51

contact@unicite.fr

www.unicite.fr